



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION « VANUXEM »

Ethnographie régionale

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

Cette collection a été acquise en 1994 à Monsieur et Madame Vanuxem, collectionneurs, dans un but de complémentarité des collections ethnographiques historiques du musée du Donjon.

Statut de la collection

Les objets acquis avant le 1^{er} avril 2000 sont propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

16.02.2015

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C26-03-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016

L.L.

Identification/nature/typologie

La collection comporte quatre-vingt-sept items répartis en deux catégories :

A - Bouquets de mariage et anniversaire de mariage sous globe de verre, soit trente-sept items numérotés de 994.28.1 à 994.28.37.

B - Céramique régionale, soit cinquante items répartis comme suit :

-soudière : de 994.28.38 à 994.28.42/994.28.71/994.28.72/994.28.85

-porte-dîner : 994.28.43

-pichet : 994.28.44

-plat : 994.28.45 à 53/994.28.65 à 994.28.68

-moque : 994.28.54/994.28.55/994.28.75 à 994.28.77/994.28.79/994.28.87

-jatte : 994.28.56 à 994.28.60

-assiette : 994.28.61/994.28.62

-pot à graisse : 994.28.63

-jarre : 994.28.64/994.28.73/994.28.74

-réchaud de table : 994.28.69

-terrine : 994.28.70

-faisselle : 994.28.78/994.28.80/994.28.81/994.28.86

-gourde : 994.28.82

- tasse : 994.28.83

-écuelle à oreilles : 994.28.84

Constat d'état

La collection est en bon état.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de recensement

16.02.2015

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160314-C26-03-2016-1- DE Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016
--

Localisation

Les trente-sept bouquets de mariage sont conservés dans la réserve appelée « Maison Veillon », au R+1, sur des rayonnages ; les cinquante céramiques sont conservées dans des armoires dans la réserve « Orfèvrerie-Textile » au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

Récolement

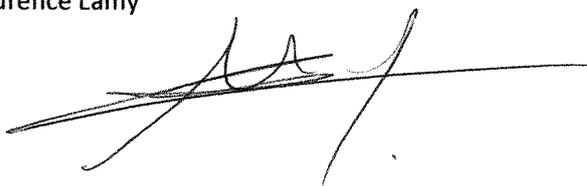
Le récolement a été effectué en mars 2015 en ce qui concerne la céramique et en décembre 2015 en ce qui concerne les bouquets de mariée en procédant à la vérification des quatre-vingt-sept dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les quatre-vingt-sept items sont enregistrés. Le marquage, réalisé selon la technique vernis, encre de Chine, vernis a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion

Bilan : Quatre-vingt-sept items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
16.02.2015

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C26-03-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C26-03-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016